



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**N° 2019/006 -/AAMI/PAK DU 12 JUIN 2019 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU PORT AUTONOME
DE KRIBI DANS LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE PROSPECTIVE**

Table des matières

	SIGLES.....	2
I.	CONTEXTE	3
II.	OBJET	4
III.	CONSISTANCE DE LA MISSION	4
IV.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
V.	DOSSIER DE CANDIDATURE.....	6
	V.1 Pièces Administratives.....	6
	V.2 Pièces Techniques	6
VI.	PROCEDURE DE PRESELECTION	7
	VI.1 Dépôt des manifestations d'intérêt.....	7
	VI.2 Évaluation des candidatures.....	7
	VI.3 Notification et publication des résultats.....	7
VII.	DROIT APPLICABLE.....	8
VIII.	FINANCEMENT	8
IX.	FRAIS.....	8

SIGLES

AAMI	: Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt
AMI	: Appel à Manifestation d'Intérêt
CPP	: Cellule de la Prospective et de la Planification
CV	: Curriculum Vitae
PAK	: Port Autonome de Kribi

I. CONTEXTE

Dans un contexte de globalisation où les économies des Etats se veulent de plus en plus diversifiées et compétitives, le Cameroun, à travers son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a défini les axes stratégiques de son développement qui se déclinent d'une part à travers le renforcement et la construction des infrastructures modernes (ports, autoroutes, industries, barrages hydroélectriques etc...). Ces infrastructures qui pour la plupart sont structurantes, devraient favoriser l'atteinte d'une croissance à deux chiffres et la disponibilité des emplois décents.

Dans la « VISION 2035 » formulée par l'État du Cameroun, le développement des infrastructures d'appui à l'industrialisation y figure comme axe prioritaire. Cette politique a mené à la mise en œuvre des projets structurants au rang desquels le Port de Kribi.

Le Port Autonome de Kribi (PAK) est une société à capital public, ayant l'Etat comme unique actionnaire, réorganisée par les décrets N° 2016/267 et 2016/268 du 29 juin 2016 portant respectivement réorganisation et approbation des statuts. Il est placé sous une double tutelle financière avec le Ministère en charge des Finances, et technique avec celui en charge des Transports. Les organes de direction sont constitués par une assemblée générale, un Conseil d'Administration et une Direction Générale. Après la mise en place de ses organes sociaux, le PAK s'est fixé comme objectif prioritaire de son projet de performance 2017-2019 : l'opérationnalisation du Port.

Le port de Kribi a effectivement démarré ses activités depuis le 1^{er} mars 2018. Cet objectif d'opérationnalisation du Port étant atteint, il devient primordial pour le PAK de se doter d'une feuille de route dans laquelle est déclinée sa vision à court, moyen et long terme, les grands axes de développement et les principales stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, compte tenu de l'environnement hautement concurrentiel et fluctuant dans lequel il évolue.

Dans sa vision à court terme, le PAK envisage de mettre en place un Plan Stratégique. Il souhaite l'accompagner de la mise en place d'un système d'alerte qui lui permettra de saisir les opportunités de son environnement externe d'une part, et d'autre part, de percevoir les menaces qui y proviennent et d'analyser les risques probables de réalisation afin d'y apporter des mesures de mitigation. C'est en cela que la démarche prospective prend tout son sens au PAK.

Afin de répondre aux exigences d'un marché hautement concurrentiel, aux ambitions du Port de Kribi de se hisser en pôle de référence dans le golfe de Guinée et aux attentes des dirigeants du PAK, la démarche prospective devrait permettre au PAK d'accroître sa performance en soutenant le Plan Stratégique à travers les outils de veille.

Dans l'optique de présélectionner un consultant pour accompagner le Port Autonome de Kribi dans la mise en place d'une démarche prospective, le Directeur Général du PAK lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AAMI).

Le but du présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est de constituer une liste restreinte des Cabinets dont l'expertise et l'expérience en matière de prospective est avérée et prouvée. Ceux-ci devront participer à l'Appel d'Offres National Ouvert qui sera lancé conformément à la réglementation en la matière.

II. OBJET

Le lancement du présent Appel à Manifestation d'Intérêt est formulé à l'intention des entreprises désirant participer à la procédure de présélection d'un consultant chargé de la mission d'accompagnement du Port Autonome de Kribi dans la mise en place d'une démarche prospective.

III. CONSISTANCE DE LA MISSION

Le Consultant sera chargé de mettre à la disposition du PAK toutes les conditions analytiques et stratégiques nécessaires pour la mise en œuvre d'une démarche Prospective. A ce titre, il sera notamment chargé de :

1. Volet diagnostique de la situation du PAK

- Effectuer un état des lieux des risques dus à l'absence d'un système de veille stratégique au PAK et produire le rapport de cette étude ;
- Réaliser pour le compte du PAK une analyse stratégique de l'environnement dans lequel il évolue, en vue d'identifier ses différents besoins en 'information ;

2. Volet « moyen terme »

- Fournir des propositions ou stratégies concrètes d'une approche de recueil et de traitement des données stratégiques en vue de la mise en place d'un système d'information stratégique (SIS), précisant notamment :

- Les domaines de recherche : environnement général, secteur, PAK (données macroéconomiques, veille concurrentielle, tendances lourdes du secteur, etc.) ;
 - Les modes de recherche : intelligence économique (relations d'échanges de données), faits traduisant les évolutions des concurrents, benchmarking, ;
 - Les sources des données : internes et externes (bilans, rapports d'activité, publications, revues, publications, bases de données existantes, enquêtes sur le marché, interviews etc.).
- Formaliser la mise en place d'une stratégie et le fonctionnement des traqueurs d'informations au PAK ;
 - Effectuer une analyse statistique contenant les grandes tendances en matière d'économie portuaire pour le compte du PAK ;
 - Concevoir un système de veille corrélé aux activités marketing, coopératives et infrastructurelles ;
 - Effectuer une cartographie des Ports mondiaux et analyser les services qu'ils proposent en fonction des perspectives du PAK.

3. Volet « vision à long terme de la Prospective au PAK

- Concevoir un système de veille stratégique répondant aux besoins liés à la démarche prospective du PAK ;
- Elaborer un système de gestion des risques au PAK ;
- Elaborer les différents outils (logiciel de veille, système documentaire) pour le compte de la démarche prospective du PAK ;
- Elaborer une stratégie d'implémentation de la démarche prospective au PAK ;
- Former les différents intervenants dans la démarche prospective au PAK et identifier leur interaction et leur champ d'action ;
- Animer un séminaire de vulgarisation de la démarche prospective au PAK ;
- Proposer toute autre activité qui rentre dans le cadre de la mise en place de la démarche prospective du PAK.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec la Cellule de la Prospective et de la Planification du PAK.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 06 mois maximum y compris les délais d'approbation des rapports par le Maître d'ouvrage. Toutefois, le consultant pourra proposer tout autre délai qu'il justifiera

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à toute entreprise résidant au Cameroun ou à l'étranger, disposant d'une expérience avérée dans l'exécution de missions similaires.

Ne peuvent postuler pour le compte du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les entreprises :

1. En état de liquidation judiciaire ou en faillite ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
2. Soumises à une procédure de redressement judiciaire ou équivalent régie par un droit étranger, qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la période d'exécution de la Convention ;
3. Exclues de toute commande ou contrat administratif en vertu d'une décision administrative ;
4. Qui ont entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage lors de la présente procédure, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;
5. Qui ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;
6. Qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens ;
7. Frappées de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
8. Qui n'ont pas souscrit aux déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

Il est à préciser que les candidats qui présenteront plus d'une candidature, courent le risque de disqualification.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

V.1. Pièces Administratives

Les pièces administratives exigées pour la soumission du dossier de candidature sont les suivantes :

1. Une Lettre de manifestation d'intérêt ;
2. Une Fiche de renseignements contenant les informations principales du candidat (nom et CV des dirigeants, adresse du siège social, chiffre d'affaires réalisé sur les 3 derniers exercices...) ;
3. Une copie du Registre du commerce délivrée par l'organisme compétent du pays du candidat ;
4. Une Attestation de Non-Faillite délivrée par l'organisme compétent du pays du candidat.

Si le consultant est constitué en groupement, les pièces N°2, 3 et 4 ci-dessus devront être fournies par chacun des membres du groupement. En plus, il est exigé que le dossier de candidature contienne les pièces ci-après :

1. Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ;

Ou

2. Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

V.2. Pièces Techniques

Le candidat devra fournir les éléments qui attestent de ses aptitudes professionnelles notamment :

1. Les copies claires et lisibles des contrats déjà réalisés et toutes références concernant l'exécution de prestations similaires, expérience dans des conditions semblables ;
2. Tous les documents qui justifient la capacité du personnel-clé à effectuer la mission envisagée.

VI. PROCEDURE DE PRESELECTION

La procédure de présélection se déroulera ainsi qu'il suit :

VI.1. Dépôt des manifestations d'intérêt

La date limite de remise des manifestations d'intérêt est de Cinq (05) semaines à compter de la date de publication du présent Avis.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par voie électronique à l'adresse : emile.mbome@pak.cm ou déposées en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies auprès de la Cellule des Marchés du Port Autonome de Kribi, située à l'immeuble EMERGENCE, à Kribi, au plus tard le **22 JUIL 2019**, à **17h4** heures et porter la mention ci-après :

**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 2019/ **006** /AMI/PAK DU **12 JUIN 2019** RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU PORT AUTONOME DE KRIBI DANS LA MISE EN
PLACE D'UNE DEMARCHE PROSPECTIVE ».**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les enveloppes intérieures doivent indiquer le nom et l'adresse du Candidat afin de permettre, si nécessaire, de lui retourner son dossier de candidature.

VI.2. Évaluation des candidatures

Chaque dossier de candidature sera analysé et évalué par le Comité, et les candidats seront classés et sélectionnés en fonction des critères suivants :

1. Leur expérience et leurs références techniques sur des projets et prestations similaires,

analysées en fonction, de la nature précise de la prestation, des domaines d'expertise technique déployés, du contexte géographique de réalisation de la prestation et du coût du marché y relatif ;

2. La conformité administrative de leur candidature.

VI.3. **Notification et publication des résultats**

A l'issue de l'évaluation des Dossiers de Manifestation d'Intérêt, la short-list (entre 03 et 05 candidats) sera publiée dans les mêmes conditions que l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt. Les candidats retenus seront invités à participer à l'étape suivante de l'appel d'offres restreint par lettre recommandée avec accusé de réception du Directeur Général du Port Autonome de Kribi.

Les conditions de participation à l'étape suivante seront précisées dans le Dossier d'Appel d'Offres Restreint qui sera remis aux candidats concernés.

VII. **DROIT APPLICABLE**

La présente procédure est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.

VIII. **FINANCEMENT**

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont financées par le budget 2019 du Port Autonome de Kribi.

IX. **FRAIS**

Tous les frais liés à la préparation et au dépôt du dossier de candidature sont à la charge entière de chaque candidat.

Kribi, le **12 JUN 2019**

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Ampliations :

- SOPECAM
- CHRONO



The image shows a blue circular official stamp of the Port Autonome de Kribi. The text inside the stamp reads "PORT AUTONOME DE K-RIBI" at the top and "Le Directeur Général" in the center. A blue ink signature, "Patrice Melom", is written across the stamp. Below the stamp, the name "Patrice Melom" is written in a blue cursive script.



CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST

No. 2019/006 - /AAMI/PAK OF 12 JUIN 2019 TO RECRUIT A CONSULTANT

IN CHARGE OF ASSISTING THE PORT AUTHORITY OF KRIBI

IN SETTING A PROSPECTIVE APPROACH

Table des matières

ACRONYMS.....	2
I. BACKGROUND.....	3
II. SUBJECT.....	4
III. NATURE OF THE ASSIGNMENT.....	4
IV. PARTICIPATION CRITERIA.....	5
V. APPLICATION FILE.....	6
V.1 Administrative File.....	6
V.2 Technical File.....	6
VI. SHORT-LISTING PROCEDURE.....	7
VI.1 Submission of Files.....	7
VI.2 Evaluation of Files.....	7
VI.3 Notice and Publication of Results.....	7
VII. APPLICABLE LAW.....	8
VIII. FUNDING.....	8
IX. FEES.....	8

ACRONYMS

AAMI	: Call for Expression of Interest
EOI	: Expression of Interest
CPP	: Forecasting and Planning Unit
CV	: Curriculum Vitae
PAK	: Port Authority of Kribi

I. BACKGROUND

In a context of globalization where the economies of States are increasingly diversified and competitive, Cameroon, through its Strategy Document for Growth and Employment (DSCE) has defined its strategic development avenues which are declined on the one hand by strengthening and building modern infrastructures (ports, highways, industries, hydroelectric dams, etc....). These infrastructures, which are mostly over-arching projects, should help to achieve double-digit growth and provide decent jobs.

In the "VISION 2035" developed by the State of Cameroon, the development of infrastructure to support industrialization is identified as a priority area for action. This policy has led to the implementation of over-arching projects, among which the Port of Kribi.

The Port Authority of Kribi (PAK) is a public capital company, solely held by the State, reorganised by Decrees No. 2016/267 and 2016/268 of 29 June 2016 reorganising and approving the Articles of Association, respectively. The company is under the financial supervision of the Ministry of Finance and the technical supervision of the Ministry of Transport. The management bodies are made up of a general meeting, a Board of Directors and a General Management. After establishing its corporate bodies, PAK has set Port operationalisation as a priority objective of its 2017-2019 performance project.

The Port of Kribi has effectively started its activities since 1 March 2018. As this objective of operationalizing the Port has been achieved, it is essential for PAK to adopt a roadmap outlining its short-, medium- and long-term vision, the main development avenues and the main strategies to be implemented to achieve the objectives, taking into account the highly competitive and changing environment in which it operates.

In its short-term vision, PAK plans to implement a Strategic Plan. The aim is to support such Plan by setting up an alert system that will enable PAK to seize the opportunities of its external environment on the one hand, and on the other hand, to perceive the threats coming from this environment and to analyse the potential risks of its implementation in order to take mitigation measures. Such is the rationale of PAK's prospective approach.

To meet the requirements of a highly competitive market, the ambitions of the Port of Kribi to become a hub in the Gulf of Guinea and the expectations of PAK leaders, the prospective approach should enable PAK to increase its performance by supporting the Strategic Plan through monitoring tools.

In order to pre-select a consultant to assist the Port Authority of Kribi in the implementation of a prospective approach, the Director General of PAK hereby launches a Call for Expression of Interest (AAMI).



The purpose of this Call for Expression of Interest is to set up a short list of firms whose expertise and experience in developing and implementing prospective approaches is proven and well established. They will have to take part in the National Open Call for Tenders to be launched in accordance with relevant regulations.

II. SUBJECT

This Call for Expression of Interest is open to companies wishing to participate in the selection procedure of a consultant in charge of assisting the Port Authority of Kribi in developing a forward-looking approach.

III. NATURE OF THE ASSIGNMENT

The Consultant shall be in charge of providing PAK with all the analytical and strategic conditions required for the implementation of a prospective approach. In this regard, he shall specifically be in charge of:

1. **Assessment of PAK situation**

- Carry out an inventory of the risks arising from the absence of a strategic monitoring system at PAK and produce the report thereof;
- Carry out, on behalf of PAK, a strategic analysis of the environment in which PAK operates in order to identify its various information needs.

2. **“Medium-term” aspect**

- Provide tangible proposals or strategies for an approach to collect and process strategic data to set up a strategic information system (SIS), specifying especially:
 - Research areas: general environment, sector, PAK (macroeconomic data, competitive intelligence, major trends in the sector, etc.);
 - Research methods: economic intelligence (data exchange relationships), facts reflecting competitors' developments, benchmarking;
 - Data sources: internal and external (balance sheets, activity reports, publications, reviews, publications, existing databases, market surveys, interviews, etc.).
- Formalise the implementation of a strategy and the functioning of information trackers in PAK;
- Carry out a statistical analysis containing the main trends in the port economy on behalf of PAK;
- Design a monitoring system linked to marketing, cooperatives and infrastructure activities;
- Map Global Ports and analyse the services they offer depending on PAK's perspectives.

3. **Long-term Forecasting at PAK**

- Design a strategic monitoring system that meets the needs of PAK's forward-looking approach;
- Develop a risk management system for PAK;



- Develop the various tools (monitoring software, documentation system) for PAK's prospective approach;
- Develop an implementation strategy for the prospective approach at PAK;
- Train the various stakeholders in prospective approach in PAK and identify their interaction and area of action;
- Organize a seminar to explain PAK's prospective approach;
- Propose any other activity that is part of the implementation of PAK's prospective approach.

The Consultant shall work closely with PAK's Forecasting and Planning Unit.

The estimated duration of the mission shall be 6 months maximum, including the deadlines for approval of the reports by the Contracting Authority. However, the Consultant may propose any other period that he/she justifies.

IV. PARTICIPATION CRITERIA

This Call for Expression of Interest shall be open to any company located in Cameroon or abroad, with proven experience in carrying out similar assignments.

This Call for Expression of Interest shall not be open to companies that:

1. Are in the state of liquidation, bankruptcy or subject to an equivalent procedure governed by a foreign law;
2. Are subject to receivership proceedings or an equivalent procedure governed by a foreign law, and cannot justify having been authorised to continue their activities during the implementation period of the Agreement;
3. Are excluded from any purchase order or administrative contract by an administrative decision;
4. Have decided to unduly influence the decision-making process or get confidential information that can give them an edge during this bidding procedure, or have provided misleading information likely to have a critical influence on the decisions pertaining to exclusion, selection and award;
5. Made an agreement with other economic operators with a view to distorting competition;
6. Submitted a bid creating a conflict of interest, when the situation cannot be remedied by other means;
7. Are subject to any of the prohibitions or disqualifications provided for by applicable national and international laws or regulations;
8. Have not made the declarations required by applicable laws and regulations.

No company shall submit more than one bid under penalty of disqualification.

V. APPLICATION FILE

V.1. Administrative File

The following documents shall be included in the application file:

1. A letter of expression of interest;
2. An information form containing key information on the candidate (name and CV of managers, head office address, turnover of the last 3 financial years ...);
3. A copy of the Trade Register issued by the competent authority of the candidate's country;
4. A company's non-bankruptcy certificate issued by the competent body of the candidate's country.

In case the candidate is a group of companies, documents 2, 3 and 4 above shall be provided by each member of the group. In addition, the application file must include:

1. A copy of the grouping agreement concluded by all the group members;

Or

2. A letter of intent to constitute a grouping if the proposal is accepted, signed by all the group members and enclosed with a copy of the proposed grouping agreement.

V.2. Technical File

The candidate shall provide documents attesting to its professional skills, namely:

1. clear and readable copies of previous contracts and all references pertaining to similar services, experience in similar conditions;
2. documents evidencing the ability of the proposed key personnel to perform the mission.

7

VI. SHORT-LISTING PROCEDURE

The short-listing procedure shall take place as follows:

VI.1. Submission of Files

The deadline for submission of application files shall be five (5) weeks from the date of publication of this Call for Expressions of Interest.

Application shall be sent by email to emile.mbome@pak.cm or submitted in five (5) copies, one (1) original and four (4) copies at the Public Contracts Unit of the Port Authority of Kribi (PAK) located at EMERGENCE Building in Kribi, latest on 22 JUL 2019, at 14. It shall bear the following mention:

**"CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST
No. 2019/006/AAMI/PAK OF 12 JUN 2019 TO RECRUIT A CONSULTANT
IN CHARGE OF ASSISTING THE PORT AUTHORITY OF KRIBI
IN SETTING A FORWARD-LOOKING APPROACH".**

"To be opened only during the bid-opening session"

Inner envelopes must bear the Candidate's name and address so as to enable a smooth return of the



application file if necessary.

VI.2. Evaluation of Files

The Committee shall scrutinise every application file in a bid to assess and rank candidates based on the following criteria:

1. Experience and technical references in similar projects and services, analysed based on the specific nature of the service, areas of technical expertise, geographical location of the service carried out and amount of the contract thereof;
2. Compliance of the candidate's administrative file.

VI.3. Notice and Publication of Results

Upon assessing application files, the short-list (3 to 5 candidates) shall be published in similar conditions as the Call for Expression of Interest. Short-listed candidates shall be invited to take part in the ensuing restricted Call for Tenders by registered letter from the General Manager of the Port Authority of Kribi with acknowledgement of receipt.

Participation criteria to the Restricted Call for Tenders shall be specified in the Tender File sent to the candidates concerned.

VII. APPLICABLE LAW

This procedure shall be subject to the rules and regulations in force in Cameroon.

VIII. FUNDING

The services covered by this Call for Expression of Interest shall be funded by the 2019 budget of the Port Authority of Kribi.

IX. FEES

Each candidate shall incur all the fees pertaining to preparing and submitting their application file.

Kribi, 12 JUN 2019

The General Manager of the Port Authority of Kribi

Copy to:

- SOPECAM
- CHRONO



Patrice Melom